



UNION SNUI-SUD Trésor Solidaires

VAL-DE-MARNE

Local syndical- Hôtel des Finances

1 Place du Général Billotte - 94040 CRÉTEIL Cedex

Tél. : 01-41-94-34-64 ou 01-43-99-65-48

Tél./ Fax : 01-43-99-37-95

TOUT UN CTL POUR « INFORMATION » QUELLE IRONIE !

Monsieur le président,

Ah, le changement... tant attendu !!! Hélas, au-lieu d'un renouveau du dialogue social, nous ne pouvons que constater de nouvelles dérives dans la manière dont la DDFiP du Val-de-Marne organise les diverses instances paritaires.

Cette situation a été dénoncée par l'intersyndicale dans la période récente et nous incite aujourd'hui à vous demander instamment de respecter les organisations syndicales et donc, par la même, les agents.

A cette fin, un petit « rappel des faits » s'impose :

En premier lieu, le calendrier des CAP locales a été publié le 18 avril 2012 sur ULYSSE 94, sans aucune information des organisations syndicales ni concertation au regard de la disponibilité de leurs membres.

En outre, malgré les rappels effectués en CTL, les notes de l'administration centrale demandant à ne pas tenir de séances le même jour que des CAP nationales et la charte du dialogue social incitant à ne pas tenir de réunions le mercredi n'ont pas été respectées.

Situation d'autant plus inconfortable qu'au final l'administration a souhaité modifier à la dernière minute les dates des CAPL mutation de la filière Gestion Publique, au motif évident qu'il ne lui est pas possible de tenir les délais qu'elle s'était unilatéralement imposée.

Mais, une nouvelle fois, au-lieu de nous faire-part de ces difficultés pratiques, un simple courrier électronique nous a été adressé la veille de la date limite d'envoi des documents préparatoires (pour la CAPL des B)... nous invitant de surcroît à consulter Ulysse 94 pour s'assurer que les nouvelles dates annoncées seraient ou non définitives !

Cette façon d'agir est d'autant plus incompréhensible que nous avons eu exactement le même problème en début de mois et que la nouvelle date retenue ne faisait que poser encore plus de problèmes ! Nous avons alors déjà insisté sur la nécessité de nous consulter au préalable, afin d'éviter du travail supplémentaire inutile pour les collègues du service des ressources humaines, ainsi qu'une perte de temps pour tous !

D'autant plus que nous sommes les premiers à dénoncer le calendrier extrêmement chargé en cette période de mai à juillet, ainsi que l'insuffisance des effectifs dans les services face aux charges de travail, dont notamment aux ressources humaines (en pleine réorganisation de surcroît).

Mais ces pratiques ne concernent malheureusement pas que les instances paritaires.

L'exemple du déménagement du service de la redevance, dont seuls « les bruits de couloir » attestaient qu'il avait été décidé, organisé et réalisé avant même qu'il ne soit à l'ordre du jour de ce CTL, montre toute son éloquence !

Bien que l'Union SNUI SUD Trésor Solidaires ait demandé à en être informé lors de précédentes réunions, l'administration a poursuivi ces plans en catimini, sans organiser les réunions de présentation pourtant annoncées !!!

Pire : bien que cette réorganisation, ainsi que d'autres, soient à l'ordre du jour de ce CTL, les travaux ont déjà commencé depuis plus de 10 jours !

Face à ce « fait du prince », l'intersyndicale a été obligée de demander une audience en urgence, **ce qui est totalement inacceptable !**

Les demandes d'audience exceptionnelles et dans l'urgence vont-elles devenir la règle du dialogue social en lieu et place des CAPL ? Ou bien n'utiliserons-nous à l'avenir que l'intranet pour régler toutes les questions relevant des instances locales, puisque toujours à cours de temps et de moyens ?

Ces pratiques doivent cesser car elles foulent la notion même de dialogue social, conduisant par la même à un mépris aussi bien des agents que de leurs représentants !

C'est pourquoi, à l'occasion de cette liminaire, nous souhaitons vous interpeller sur ce sujet et obtenir immédiatement l'arrêt de ces pratiques.

D'autant plus que le déménagement des services de ressources humaines et de la logistique aurait dû être l'occasion de constater que, dès l'instant où l'expression des agents a enfin été prise en compte par l'administration, les solutions finalement adoptées étaient bénéfiques pour tous (du moins dans le cadre de cet exercice imposé).

Nous vous rappelons que les différentes instances doivent être des lieux de dialogue et de concertation, dans une démarche véritablement constructive... dans l'intérêt de tous !